



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur Didier GUILLAUME

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 Rue de Varenne
75007 PARIS

Cannes, le 19 novembre 2018

OBJET : Demande intervention nuisibles du palmier

Réf. : 18046595DS XP/RG/cb

Monsieur le Ministre,

L'association « Sauvons Nos Palmiers », domiciliée 226 chemin du Pélican à Toulon, a attiré mon attention sur la nécessité de lancer une vaste concertation concernant les moyens de lutte contre le charançon rouge du palmier. Comme vous le savez, le patrimoine arboricole du littoral méditerranéen est lourdement impacté par cette infestation.

La Commission européenne a rendu effective, le 1^{er} octobre dernier, l'abrogation de la décision 2007/635 du 25 mai 2007 relative aux mesures d'urgences destinées à éviter l'introduction et la propagation de cet organisme dans la communauté. L'objectif des autorités françaises est de maintenir la lutte sur le territoire national dans le respect des exigences de l'Union européenne. Consulté le 7 décembre 2017, le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale s'est exprimé en faveur de cette orientation.

L'arrêté ministériel du 21 juillet 2010 reste donc en vigueur. Il a récemment été modifié par l'arrêté du 9 août 2018 afin de supprimer toute référence aux traitements à base d'imidaclopride, insecticide de la famille des néonicotinoïdes, désormais interdits du fait de l'entrée en application, au 1^{er} septembre 2018, de l'interdiction prévue au L.253-8 du code rural.

Afin d'optimiser la stratégie de lutte actuellement en place tout en tenant compte de cette interdiction, vous avez saisi l'Anses aux fins d'analyses portant sur tous les types de traitements ayant reçu une autorisation de mise sur le marché et sur des méthodes non chimiques ou de bio contrôle. Sur la base des résultats en découlant, une évolution de la réglementation nationale est envisagée pour une modification de l'arrêté de lutte en vigueur.

Nonobstant, les propriétaires de palmiers sont actuellement démunis. Aussi, une instance pourrait permettre une concertation des principaux concernés localement, il s'agit du comité de pilotage pour la lutte contre le charançon rouge.

C'est la raison pour laquelle, l'association SNP « Sauvons Nos Palmiers » demande que le comité de pilotage CRP PACA, qui ne s'est pas réuni depuis deux ans, soit convoqué dans cet objectif.

Je tiens à apporter mon soutien à cette initiative et vous remercie par avance de l'attention particulière que vous voudrez bien lui réserver.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



David LISNARD